

Les vétérans et anciens combattants canadiens pourront stationner leur véhicule gratuitement à Magog

Magog, le 23 septembre 2020 – La Ville de Magog est fière d’annoncer que les membres en service et vétérans des Forces armées canadiennes pourront désormais se stationner gratuitement à Magog. La réglementation est en vigueur depuis son adoption à la séance du conseil municipal du 21 septembre.

Ce règlement permet la gratuité de stationnement à tout détenteur d’une plaque d’immatriculation commémorative. Ceux-ci auront automatiquement un accès gratuit aux espaces de stationnements desservis par les parcomètres et les horodateurs dans la ville de Magog.

Cette mesure a pour objectif de reconnaître le dévouement et le courage des personnes qui se sont battues pour notre pays. « En facilitant leurs déplacements, le conseil municipal souhaite témoigner sa gratitude aux vétérans qui ont participé à des opérations de combat ou de maintien de la paix afin de protéger les droits de la personne, la liberté et la justice partout dans le monde. Nous sommes fiers d’eux et nous les remercions pour les sacrifices qu’ils font pour nous », affirme la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm.

Au Québec, près d’une dizaine de villes offrent ce privilège aux vétérans et anciens combattants, dont Saint-Jean-sur-Richelieu, Sherbrooke, Victoriaville, Trois-Rivières, Granby et Cowansville.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l’information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

